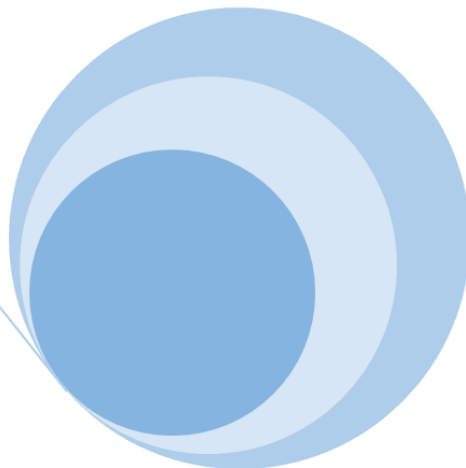


Notre Mission
Votre Succès



Antenne d'
A2mains

Organisme de Formation d'Accompagnement en Soins

CATALOGUE DE FORMATIONS

2026/2027

	ofasformation@gmail.com
---	-------------------------

	Standard	Coordinatrice	Réf. pédagogique
	05 46 07 24 61	07 56 41 54 01	06 58 79 49 93

	Centre de formation	Siège social
	49 rue Gambetta 17700 Surgères	Square du Château Demeure du Régisseur 17700 Surgères

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION

ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

<http://ofas-formation.fr/>

N° de Formation Continue : 54 17 01824 17 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état



SOMMAIRE



Formations évolution entreprise



N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins, nous saurons vous aider à définir votre projet et vous proposer une solution adaptée (temps, contenu, ...)



Formations certifiantes ou qualifiantes



Contact & Accueil des personnes en situation de handicap

↳ Référent : Administratif, Pédagogique, Handicap



Tarification



Conditions générales de vente et d'intervention

- ↳ Formations courtes
- ↳ Formations longues

FORMATIONS

ÉVOLUTION ENTREPRISE



Spécifique à l'aide à la personne

- ✓ Accompagnement des personnes en fin de vie et de leurs proches
- ✓ Accompagnement aux soins d'hygiène de personnes âgées ou malades
- ✓ Les maladies dégénératives
- ✓ Les maladies dégénératives : Focus sur la maladie d'Alzheimer
- ✓ Les différents handicaps : appréhender la communication et adopter une posture adaptée
- ✓ Les différents handicaps : appréhender la communication et adopter une posture adaptée. Focus sur la Trisomie 21
- ✓ Bientraitance
- ✓ Communication & Déontologie professionnelle
- ✓ Limites de compétences professionnelles
- ✓ Gestion de l'AGRESSIVITÉ de la personne âgée
- ✓ Handicap adultes, enfants et jeunes : comment accompagner et aider dans les activités de la vie sociale et relationnelle
- ✓ Sensibilisation & prévention des conduites addictives
- ✓ Sexualité des personnes âgées
- ✓ Tutorat - 14h
- ✓ Alimentation équilibrée de l'adulte, nutrition de la personne âgée et principaux régimes alimentaires

Formation avec mise en situation

- ✓ Utilisation d'aides techniques et manutention des personnes à domicile
- ✓ Entretien du cadre de vie d'un particulier
- ✓ Aides à la toilette : Un acte essentiel !
- ✓ Techniques de réalisations culinaires
- ✓ Techniques de repassage

Généraliste

- ✓ Tutorat généraliste - 7h

*N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins,
nous saurons vous aider à définir votre projet
et vous proposer une solution adaptée*



Accompagnement des personnes en fin de vie et de leurs proches

L'objectif de ce temps de formation est de développer et renforcer les compétences des professionnels, intervenant à domicile dans l'accompagnement des personnes gravement malades.

Les soins palliatifs sont délivrés quand la personne accompagnée est dans une phase critique de sa maladie, ou quand elle est en fin de vie. Il s'agit d'une prise en charge globale de la personne malade, puisqu'ils visent à la fois à soulager la douleur physique et la souffrance psychique, tout en tenant compte de l'environnement spirituel, social, et de l'entourage de la personne aidée.

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



2 jours ; soit 14 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2026/2027

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Période de réf.	2023	2024	2025
Nb de formation dispensées	3	4	5
Effectif	16	27	33
% retour enquête	94	96	100
% satisfaction			
↳ Très bien	80	85	82
↳ Bien	20	12	12
↳ Sans opinion	0	4	6

Objectifs de la formation

- ✓ Interpréter le cadre légal et philosophique des soins palliatifs
- ✓ Adapter sa prise en charge dans l'accompagnement à la personne en fin de vie et à son entourage
- ✓ Evaluer sa pratique professionnelle et appliquer de nouvelles méthodes d'accompagnement en fin de vie

Programme

- La représentation de la mort dans notre société
- Le cadre légal (loi de Février 2016)
- Aspects éthiques :
 - ↳ Souffrance, douleurs
 - ↳ Euthanasie/acharnement thérapeutique,
 - ↳ Dignité,
- Identifier ses réactions personnelles face à la mort
- La personne en fin de vie selon :
 - ↳ Le mourant face à sa propre mort et les « stades du mourir »,
 - ↳ Ses besoins et désirs psychologiques
- Evaluer et soulager la douleur
- La relation, l'écoute, le soutien
- La souffrance de la famille :
 - ↳ Comment l'accompagner
 - ↳ Préparer la famille,
- La souffrance des soignants et la distanciation professionnelle
- Le processus du deuil

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↳ La formation s'appuie sur une analyse des pratiques professionnelles vécues par le groupe de bénéficiaires.
 - ↳ Le temps de formation s'alterne avec des apports théoriques et des animations pédagogiques.
 - ↳ Un livret sera remis aux participants.
 - ↳ Nos formations suivent les Recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour le secteur social et médico-social de la Haute Autorité de Santé.
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.



Accompagnement aux soins d'hygiène de personnes âgées ou malades

L'hygiène contribue au bien-être physique et moral. Elle permet notamment de conserver une maîtrise de la coordination des mouvements et une meilleure image de soi-même. L'aide apportée dans ce moment facilite également le maintien à domicile de certaines personnes âgées (par exemple, celles qui sont alitées).

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



1 journée ; 7 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2026/2027

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Pas de statistique disponible pour le moment

Objectifs de la formation

- ✓ Identifier les besoins individuels, les limitations fonctionnelles et respecter l'autonomie
- ✓ Appliquer ou accompagner un soin d'hygiène dans le respect de la dignité, de la sécurité et des règles professionnelles.
- ✓ Pratiquer les bons gestes et postures pour prévenir les TMS et sécuriser le soin
- ✓ Adapter une posture professionnelle, respectueuse de l'intimité et du rythme de la personne.

Programme

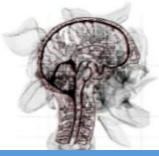
- Définition du terme hygiène, hygiène corporelle, représentation au fil du temps
- Etude du vieillissement, les maladies et impact sur l'hygiène
 - ↳ Vieillesse physiologique : peau, mobilité, perception, les principales pathologies rencontrées
 - ↳ Les conséquences sur les capacités à réaliser des actes d'hygiène et l'autonomie.
- Analyse des principes fondamentaux des soins d'hygiène et de la communication
 - ↳ Objectifs du soin : confort, prévention, observation.
 - ↳ Hygiène corporelle : toilette partielle, complète, à la douche, au lit.
 - ↳ Préparation du matériel et organisation du soin.
 - ↳ Respect de l'intimité, consentement, choix et rythme de la personne.
- Identification des gestes et postures – sécurité du soigné et du soignant
 - ↳ Principes ergonomiques de base.
 - ↳ Utilisation du lit médicalisé, aides techniques simples.
 - ↳ Prévention des chutes et des risques au domicile.
- Réalisation d'un soin d'hygiène : démarche étape par étape
 - ↳ Préparation : matériel, installation de la personne, règles d'hygiène et prévention des infections.
 - ↳ Réalisation : techniques de toilette (lit / salle de bain), soins bucco-dentaires, capillaires, hygiène intime.
 - ↳ Observation : peau, hydratation, douleurs, anomalies.
 - ↳ Traçabilité et transmission professionnelle.

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↳ Quiz, Mise en situation courte, Supports pédagogiques, Echanges.
 - ↳ Nos formations suivent les Recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour le secteur social et médico-social de la Haute Autorité de Santé
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.



les maladies dégénératives

La prise en charge à domicile de personnes dépendantes expose de plus en plus à la rencontre de personnes atteintes de différents types de dégénérescences.

Cette formation vise à apporter des connaissances pour faire face aux comportements particuliers des personnes présentant des démences, adapter leur communication avec elles, et à renforcer le travail en équipe via des méthodes et des approches communes.

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



2 jours ; soit 14 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2026/2027

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Pas de statistique disponible pour le moment

Objectifs de la formation

- ✓ Définir la notion de maladie dégénérative et ses conséquences
- ✓ Repérer les principales pathologies dégénératives
- ✓ Interpréter des difficultés engendrées par les maladies dégénératives et leurs impacts dans les actes de la vie quotidienne.
- ✓ Reconnaître certains facteurs qui peuvent augmenter les troubles du comportement (environnement, angoisse...).
- ✓ Adapter ses pratiques et la communication professionnelle.

Objectifs de la formation

- Définir la maladie dégénérative et les troubles cognitifs
- Examiner l'altération de la mémoire et ses impacts
- Citer différentes maladies dégénératives
- Analyser les maladies dégénératives (Alzheimer, SEP, parkinson) et ses particularités dans le quotidien
 - ↳ Analyser des techniques de communication et des méthodes d'intervention
- Echanger sur les difficultés rencontrées par les intervenants à domicile
Partage d'expériences, description des troubles, causes possibles et conduites à tenir
 - ↳ Les difficultés dans la prise en charge en générale
 - ↳ Les difficultés lors de l'aide à la toilette
 - ↳ Les difficultés liées à l'alimentation
 - ↳ Les conduites à tenir
 - ↳ Les principes généraux de prise en charge

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↳ Apport théorique et support
 - ↳ Echange sur expérience pour analyse
 - ↳ Nos formations suivent les Recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour le secteur social et médico-social de la Haute Autorité de Santé.
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.



Les maladies dégénératives

Focus sur la maladie d'Alzheimer

La prise en charge à domicile de personnes dépendantes expose de plus en plus à la rencontre de personnes atteintes de différents types de dégénérescences.

Cette formation vise à apporter des connaissances pour faire face aux comportements particuliers des personnes présentant des démences, adapter leur communication avec elles, et à renforcer le travail en équipe via des méthodes et des approches communes.

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



2 jours ; soit 14 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2026/2027

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Période de réf.	2025
Nb de formation dispensées	4
Effectif	19
% retour enquête	100
% satisfaction	
↳ Très bien	95
↳ Sans opinion	5

Objectifs de la formation

- ✓ Définir la notion de maladie dégénérative et ses conséquences
- ✓ Repérer les principales pathologies dégénératives, analyser la maladie d'Alzheimer
- ✓ Interpréter des difficultés engendrées par la maladie d'Alzheimer et leurs impacts dans les actes de la vie quotidienne.
- ✓ Reconnaître certains facteurs qui peuvent augmenter les troubles du comportement (environnement, angoisse...).
- ✓ Adapter ses pratiques et la communication professionnelle.

Objectifs de la formation

- Définir la maladie dégénérative et les troubles cognitifs
- Examiner l'altération de la mémoire et ses impacts
- Citer différentes maladies dégénératives
- Analyser la maladie d'Alzheimer et ses particularités dans le quotidien
 - ↳ Analyser des techniques de communication et des méthodes d'intervention
 - ↳ Echanger sur les difficultés rencontrées par les intervenants à domicile
- *Partage d'expériences, description des troubles, causes possibles et conduites à tenir*
 - ↳ Les difficultés dans la prise en charge en générale
 - ↳ Les difficultés lors de l'aide à la toilette
 - ↳ Les difficultés liées à l'alimentation
 - ↳ Les conduites à tenir
 - ↳ Les principes généraux de prise en charge

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↳ Apport théorique et support
 - ↳ Echange sur expérience pour analyse
 - ↳ Nos formations suivent les Recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour le secteur social et médico-social de la Haute Autorité de Santé.
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.



Les différents handicaps : Appréhender la communication et adopter une posture adaptée

La différence n'est pas le handicap parce que nous sommes TOUS différents, la différence c'est que nous sommes chacun unique ! Valérie L

Il est important de comprendre les situations d'accompagnement des personnes en fin de vie. Adopter un comportement professionnel dans le respect de la personne et de soi-même. Développer des capacités d'écoute, d'observation et d'accompagnement pour une relation d'aide avec la personne et ses proches

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



2 jours ; soit 14 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de
notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2026/2027

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Pas de statistique disponible pour le moment

Objectifs de la formation

- ✓ Définir et distinguer la notion de normal/pathologique/handicap
- ✓ Repérer les différents types de handicap
- ✓ Adapter la communication professionnelle selon le handicap de la personne accompagnée

Objectifs de la formation

- Définir la notion de normal, pathologique, handicap
- Repérer le regard de la société sur le handicap en France aujourd'hui !
- Identifier les différents types de handicap et leurs conséquences dans la vie quotidienne et sociale
- Aborder le schéma de la communication et les différents types (non verbales, verbales, visuelle, écrite, ...)
- Explorer les différents modes de communication selon les types de handicap et adopter une posture tournée vers la personne aidée avec l'étude de cas concrets

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↪ La formation s'appuie sur une analyse des pratiques professionnelles vécues par le groupe de bénéficiaires.
 - ↪ Le temps de formation s'alterne avec des apports théoriques et des animations pédagogiques.
 - ↪ Un livret sera remis aux participants.
 - ↪ Nos formations suivent les Recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour le secteur social et médico-social de la Haute Autorité de Santé.
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.



les différents handicaps : appréhender la communication et adopter une posture adaptée

Focus sur la Trisomie 21

La différence n'est pas le handicap parce que nous sommes TOUS différents, la différence c'est que nous sommes chacun unique ! Valérie L

Il est important de comprendre les situations d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Adopter un comportement professionnel dans le respect de la personne et de soi-même. Développer des capacités d'écoute, d'observation et d'accompagnement pour une relation d'aide avec la personne et ses proches

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



3 jours ; soit 21 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2026/2027

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Période de réf.	2025
Nb de formations dispensées sur cette période	1
Effectif	7
% retour enquêtes	71
% satisfaction :	
↳ Très bien	60
↳ Bien	40

Objectifs de la formation

- ✓ Définir et distinguer la notion de normal/pathologique/handicap
- ✓ Repérer les différents types de handicap
- ✓ Adapter la communication professionnelle selon le handicap de la personne accompagnée, en particulier la personne qui a la trisomie 21

Objectifs de la formation

- Définir la notion de normal, pathologique, handicap
- Repérer le regard de la société sur le handicap en France aujourd'hui !
- Identifier les différents types de handicap et leurs conséquences dans la vie quotidienne et sociale
- Aborder le schéma de la communication et les différents types (non verbales, verbales, visuelle, écrite, ...)
- Explorer les différents modes de communication selon les types de handicap et adopter une posture tournée vers la personne aidée avec l'étude de cas concrets
- Définir la trisomie 21, ses conséquences et les modes de communications pour accompagner ce public

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↳ La formation s'appuie sur une analyse des pratiques professionnelles vécues par le groupe de bénéficiaires.
 - ↳ Le temps de formation s'alterne avec des apports théoriques et des animations pédagogiques.
 - ↳ Un livret sera remis aux participants.
 - ↳ Nos formations suivent les Recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour le secteur social et médico-social de la Haute Autorité de Santé.
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.



Bientraitance

Une notion pleine de bon sens et d'éthique

La bientraitance ne peut être réduite à une suite d'actes non maltraitants. Il s'agit d'une culture de soins centrée sur le respect de l'individualité, des libertés et des spécificités de chaque bénéficiaire. A ce titre, la bientraitance repose sur un questionnement permanent et un ajustement constant des pratiques. Plus qu'une liste de pratiques interdites et de pratiques autorisées, cette action de formation est conçue comme un espace de réflexion bienveillant permettant aux équipes de mettre en perspective les pratiques de soins quotidiennes.

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



2 jours ; soit 14 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2026/2027

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Période de réf.	2024	2025
Nb de formation dispensées	8	3
Effectif	58	16
% retour enquête	97	81
% satisfaction		
↘ Très bien	77	85
↘ Bien	22	15
↘ Sans opinion	2	0

Objectifs de la formation

- ✓ Définir les notions de maltraitance et bientraitance
- ✓ Identifier les situations difficiles qui génèrent un risque de maltraitance.
- ✓ Renforcer la démarche bientraitance par un ajustement du positionnement professionnel des soignants.
- ✓ Appliquer la bientraitance durant l'accompagnement quotidien.

Objectifs de la formation

- Rappeler les notions essentielles relatives à la maltraitance et à la bientraitance en SAD.
- Les différentes formes de maltraitance du sujet âgé : La violence physique. La violence psychique ou morale. La violence matérielle et financière. La violence médicale et médicamenteuse. La négligence active. La négligence passive. La privation ou la violation des droits.
- Les éléments de la relation soignant/soigné potentiellement maltraitants : L'infantilisation. Le tutoiement. Le jugement. Le manque d'empathie. Le manque d'attention.
- L'impact des problématiques d'équipe en SAD, manque de communication, manque de confiance entre professionnels etc...
- Articuler la maltraitance et la bientraitance des personnes âgées en institution ou à domicile : Comprendre : Qu'est-ce que la bientraitance ? suivant l'ANESM.
- La bientraitance dans la relation établie avec le SAD.
- Travailler sur les représentations des professionnels : Qu'est-ce qu'une personne âgée ? La notion de jeunisme. La notion d'âgisme. Le respect des droits et libertés du bénéficiaire.
- Bientraitance du sujet âgé et communication interpersonnelle : Mettre en œuvre la bientraitance lors des actes de la vie quotidienne.

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
Exposé, Supports pédagogiques, Echanges.
- ↪ Une attention sera notamment portée à la contextualisation de la bientraitance dans les actes de la vie quotidienne (lever, aide à la toilette, repas, animation, vie sociale, nuit...).
- ↪ Nos formations suivent les Recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour le secteur social et médico-social de la Haute Autorité de Santé.
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.



Communication & déontologie professionnelle

Les intervenants à domicile construisent une relation professionnelle avec les usagers, leurs aidants, leurs responsables de secteur, leurs collègues et partenaires.

La communication est essentielle pour favoriser la collaboration entre les différents interlocuteurs. Et les bases de ces relations doivent reposer sur la confiance, la discrétion professionnelle et le respect du secret professionnel.

Les intervenants à domicile doivent garder une stricte neutralité dans leur relation professionnelle et une discrétion absolue de leurs intimités. C'est pourquoi, il est important de l'utiliser à bon escient les outils essentiels tel que le cahier de transmissions ou de liaisons.

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



2 jours ; soit 14 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2026/2027

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Période de réf.	2022	2023
Nb de formations dispensées sur cette période	3	3
Effectif	15	14
% retour enquêtes	73	93
% satisfaction :		
↳ Très bien	85	46
↳ Bien	54	15

Objectifs de la formation

- ✓ Reconnaître les approches générales de la communication
- ✓ Identifier l'utilité des transmissions au sein d'une équipe professionnelle et appliquer les règles de base dans la communication écrite ou orale
- ✓ Appliquer une communication pluridisciplinaire adaptée aux situations rencontrées
- ✓ Identifier la déontologie professionnelle et définir la discrétion professionnelle, le secret professionnel, et secret partagé

Objectifs de la formation

- Définir les chaînes de la communication en milieu professionnel
- Différencier les différentes formes de communication
- Comprendre l'objectif et le contenu de la transmission écrite
- Communiquer sur le partage d'informations à caractère professionnelle à l'écrit ou oralement ; la collaboration.
- S'approprier les éléments à noter ou à censurer sur un cahier ou fiche de transmissions
- Identifier la déontologie professionnelle, le secret professionnel, la discrétion professionnelle, le secret partagé
- Identifier les sujets nécessitant une discrétion absolue sur soi, sur la vie privée (intervenant ou usager), sur la vie professionnelle (entre membres du personnel, avec l'utilisateur)
- Informer sur les conséquences disciplinaires/judiciaires du non-respect des législations

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↳ Apport théorique et support (livret)
 - ↳ Echanges professionnels entre pairs
 - ↳ Nos formations suivent les Recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour le secteur social et médico-social de la Haute Autorité de Santé.
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.



Limites de compétences professionnelles

Le fait d'intervenir seul au domicile des personnes à aider, c'est un contexte de travail particulier.

Ainsi, les professionnels peuvent rencontrer des situations variées, parfois complexes qui peuvent entraîner involontairement un dépassement de compétences professionnelles

C'est pourquoi, il est essentiel, de clarifier celles-ci auprès des différents intervenants à domicile.

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



2 jours ; soit 14 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2026/2027

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Période de réf.	2020
Nb de formations dispensées	1
Effectif	9
% retour enquêtes	89
% satisfaction :	
↳ Très bien	25
↳ Bien	75

Objectifs de la formation

- ✓ Définir la déontologie et l'éthique professionnelle
- ✓ Adapter un comportement respectant l'intégrité de la personne aidée, ses besoins et ses choix de vie.
- ✓ Identifier ses limites de compétences dans un cadre professionnel et les respecter

Objectifs de la formation

- Définition de la déontologie et de l'éthique
- Le rôle des intervenants à domicile :
 - ↳ Les droits des personnes aidées à domicile
 - ↳ L'intervenant à domicile et ses responsabilités
 - ↳ Le cadre légal (les soins, les toilettes, les médicaments...)
- Les différents acteurs professionnels du domicile et leurs compétences professionnelles
- Rendre compte et transmettre l'information au bon interlocuteur

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↳ Un livret sera remis aux participants pendant le temps de formation
 - ↳ Echanges sur les différentes expériences professionnelles.
 - ↳ Nos formations suivent les Recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour le secteur social et médico-social de la Haute Autorité de Santé.
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.



Gestion de l'AGRESSIVITÉ de la personne âgée

Entendre l'agressivité du sujet âgé, c'est avant tout chercher à comprendre sa signification, en tant que marqueur d'une profonde souffrance liée à la vieillesse, à la dépendance, et à l'approche de la mort.

Il est important d'accompagner les intervenants à domicile dans la communication professionnelle à adapter auprès de ces publics.

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



2 jours ; soit 14 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2026/2027

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Pas de statistique disponible pour le moment

Objectifs de la formation

- ✓ Définir et identifier les troubles du comportement des personnes âgées et leurs causes possibles
- ✓ Adapter la communication professionnelle à une personne agressive dans la relation d'aide

Objectifs de la formation

- Définition d'une personne âgée en France
- Observations des troubles du comportement possible et fréquents de la personne âgée et de leurs origines en France avec quelques chiffres
- Les conséquences (physiologique, biologiques, psychologiques, sociales, ...) des troubles du comportement dans la relation d'aide
- L'agressivité sous quelles formes peut-elle se présenter ?
- Analyse de la relation d'aide et rappel du schéma de communication
- Les approches relationnelles à favoriser avec une personne agressive
- Analyse de cas concrets pour améliorer ses pratiques professionnelles dans la gestion de l'agressivité

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↔ Apport théorique et support
 - ↔ Echange sur expérience pour analyse
 - ↔ Nos formations suivent les Recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour le secteur social et médico-social de la Haute Autorité de Santé.
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.



Handicap adultes, enfants et jeunes

Comment accompagner et aider dans les activités de la vie sociale et relationnelle

La socialisation de la personne en situation de handicap peut être difficile, différents obstacles peuvent apparaître.

Grâce à la connaissance des dispositifs existants et/ou structures spécialisées, les intervenants à domicile ont tous leurs places pour favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap.

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



1 journée ; soit 7 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2026/2027

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Pas de statistique disponible pour le moment

Objectifs de la formation

- ✓ Définir le handicap et les différents types, chez l'adulte et l'enfant
- ✓ Identifier les dispositifs et structures spécialisés dans l'inclusion sociale et relationnelle de la personne en situation de handicap
- ✓ Soutenir la personne en situation de handicap vers la socialisation lors des interventions à domicile

Objectifs de la formation

- Définir le handicap et les différents types, chez les adultes et enfants
- Expliquer le concept d'inclusion sociale, de socialisation, d'accessibilité pour tous !
- Observer la loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Analyser les termes « Accompagner et Aider »
- Citer des dispositifs (SAMSAH, SAVS, CAP emploi, ...) et structures (CSC, associations spécialisées, ...) qui accompagnent vers la socialisation
- Mettre en relations les données apportées avec des exemples de cas concrets

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↳ La formation s'appuie sur une analyse des pratiques professionnelles vécues par le groupe de bénéficiaires.
 - ↳ Le temps de formation s'alterne avec des apports théoriques et des animations pédagogiques.
 - ↳ Un livret sera remis aux participants.
 - ↳ Nos formations suivent les Recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour le secteur social et médico-social de la Haute Autorité de Santé.
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.



Sensibilisation & prévention des conduites addictives

Il est important de comprendre les phénomènes d'addictions et maîtriser leurs risques. Être sensibilisé aux impacts sur la santé des différentes addictions. Clarifier les actions autorisées et leurs cadres, ainsi que les différents rôles et responsabilités de chacun. Agir en situation de crise face à une personne sous emprise et mettre en œuvre les réflexes de protection et d'alerte.

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



2 jours ; soit 14 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2026/2027

Dates sur demande
Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Pas de statistique disponible pour le moment

Objectifs de la formation

- ✓ Reconnaître ce qui caractérise une addiction et les conduites addictives
- ✓ Interpréter les mécanismes d'addiction et identifier les facteurs de risque aux conduites addictives
- ✓ Identifier les responsabilités et conduites à tenir en tant qu'intervenante à domicile
- ✓ Repérer les structures spécialisées en addictologie et leurs rôles

Objectifs de la formation

- Savoir définir quels sont les produits psychotropes et les différentes addictions
- Identifier les différents types de comportements addictifs : les origines, l'usage et les effets
 - ↳ Définir les substances psychoactives : tabac, alcool, médicaments et stupéfiants
 - ↳ Définir les troubles du comportement : jeux d'argent, alimentation, sexualité, achats compulsifs
 - ↳ Définir les nouvelles formes d'addictions liées à l'électronique : smartphone, jeux vidéo, réseaux sociaux
 - Définir un produit psychotrope, quels sont les produits qui peuvent entraîner une addiction ?
 - Repérer le mécanisme des addictions
- Déterminer les risques et les conséquences d'une addiction
- Déterminer les risques et les conséquences d'une addiction sur les relations sociales, dans le quotidien : santé, sécurité....
- Comment agir lorsque l'on est face à une situation potentielle de conduite addictive ?
- Prévenir, comprendre et intervenir
 - ↳ Quelle attitude adopter ? Comment se comporter ?
 - ↳ Retour sur les principes de la communication bienveillante dans le cadre d'une situation délicate
 - ↳ Conseiller, orienter, prévenir : savoir instaurer le dialogue
 - Faire le point sur les réseaux d'aide
 - ↳ Comment, et dans quelles circonstances, informer son responsable ou son entreprise ?
 - ↳ Identifier les associations, les fédérations et les services publics compétents

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↳ La formation s'appuie sur une analyse des pratiques professionnelles vécues par le groupe de bénéficiaires.
 - ↳ Le temps de formation s'alterne avec des apports théoriques et des animations pédagogiques.
 - ↳ Un livret sera remis aux participants.
 - ↳ Nos formations suivent les Recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour le secteur social et médico-social de la Haute Autorité de Santé.
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.



Sexualité des personnes âgées

La vie affective et sexuelle des personnes âgées fait encore l'objet de représentations négatives au sein de notre société.

On estime, en effet qu'à partir d'un certain âge, il n'est plus légitime, voire qu'il est malsain, d'avoir une vie affective et/ou sexuelle. Cette attitude négative pose des problèmes tant sur la santé des personnes que sur les relations sociales. Les intervenants à domicile et soignants sont souvent seuls et démunis devant les besoins affectifs et sensoriels des personnes âgées, et devant des comportements rarement évoqués.

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



1 journée ; soit 7 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2026/2027

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Pas de statistique disponible pour le moment

Objectifs de la formation

- ✓ Analyser les différentes dimensions de la sexualité
- ✓ Définir les caractéristiques de la sexualité des personnes âgées
- ✓ Distinguer les conséquences d'une sexualité non assouvie
- ✓ Identifier les besoins de tendresse, d'amitié, d'amour et de sexualité

Objectifs de la formation

- Différents concepts en lien avec la sexualité – physiologie de la vieillesse – différence entre les hommes et les femmes :
 - ↗ Le corps
 - ↗ Le corps vieillissant
 - ↗ L'intimité, la pudeur
 - ↗ La sexualité, ...
- Les dimensions de la sexualité/comprendre l'impact des représentations :
 - ↗ Les représentations de la sexualité
 - ↗ La sexualité des personnes vulnérables
 - ↗ Regard vis-à-vis de ce sujet
 - ↗ Les demandes dissimulées, les tabous, ...
- Identifier les représentations individuelles sur l'affective, amoureuse et la sexualité :
 - ↗ Les différents contextes de la personne (en couple, veuf, ...)
 - ↗ La sexualité chez la personne âgée rend mal à l'aise
 - ↗ La vie affective, la sexualité et les représentations sociales
 - ↗ La séduction, la passion, le désir, le manque

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↗ Apports théoriques
 - ↗ Etudes de cas, analyse de pratiques professionnelles.
 - ↗ Remise d'un livret aux participants.
 - ↗ Nos formations suivent les Recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour le secteur social et médico-social de la Haute Autorité de Santé.
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.



Tutorat

Le tutorat est une relation entre deux personnes dans une situation formative : un professionnel et une personne en apprentissage d'un métier dans son environnement.

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



2 jours ; soit 14 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2026/2027

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Période de réf.	2019	2025
Nb de formation dispensées	7	4
Effectif	24	27
% retour enquête	88	100
% satisfaction		
↳ Très bien	70	85
↳ Bien	30	11
↳ Sans opinion		4

Objectifs de la formation

- ✓ Identifier et définir les missions du tuteur
- ✓ Définir le rôle des différents acteurs
- ✓ Evaluer les conditions de réussite des bénéficiaires
- ✓ Mesurer les acquis et la progression

Objectifs de la formation

- Le Tutorat
- Définition
- Les piliers du tutorat, le rôle du tuteur (Le cadre légal (Qui peut être Tuteur ? Quels avantages pour le salarié ?)
- Quels stagiaires accueille t'on en entreprise ?
 - ↳ Les profils des apprenants
 - ↳ Les profils d'apprentissages
- L'accueil du stagiaire
- La construction et gestion des rapports avec l'organisme de formation, les responsables de secteur, les collègues.
- Comment accueillir le stagiaire, les enjeux de l'accompagnement ?
- Le rôle du tutoré
- Les grandes étapes d'accompagnement. (La planification, l'organisation, les évaluations intermédiaires et définitives)
- Etude d'un exemple : la Formation ADVF Le titre professionnel d'Assistant de vie aux familles
- 1^{ère} période : Entretien le logement et le linge d'un particulier
- 2^{ème} période : Accompagner la personne dans les activités essentielles du quotidien...
- 3^{ème} et 4^{ème} période : prise d'autonomie du stagiaire dans la prise en charge de l'intervention dans sa globalité
- Validez le projet professionnel du stagiaire
- La communication
 - ↳ Les principes de base de la communication (schéma de la communication)
 - ↳ Les différents types de communication
 - ↳ La communication avec l'apprenant et les autres interlocuteurs à l'aide de cas concrets
 - ↳ Elaboration d'une chartre « des 10 commandements d'un tuteur professionnel
 - ↳ Le tuteur : un acteur reconnu !

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↳ Apport théorique et support
 - ↳ Echange sur expérience pour analyse
 - ↳ Nos formations suivent les Recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour le secteur social et médico-social de la Haute Autorité de Santé.
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.



Alimentation équilibrée de l'adulte, nutrition de la personne âgée et principaux régimes alimentaires

Un régime alimentaire équilibré permet de lutter contre de nombreuses pathologies par lesquelles les personnes âgées sont touchés

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



2 jours ; soit 14 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2026/2027

Dates sur demande
Délais de mise en place :
2 mois

Indicateur de résultat

Pas de statistique disponible pour le moments

Objectifs de la formation

- ✓ Définir les besoins nutritionnels de l'adulte et le rôle de l'alimentation
- ✓ Identifier les différents groupes d'aliments et leurs rôles dans l'organisme
- ✓ Etablir des repas équilibrés selon les recommandations en vigueur
- ✓ Choisir l'alimentation adaptée aux capacités, aux préférences et régimes alimentaire de la personne âgée

Programme

- Représentations de l'alimentation et ses rôles. Analyser l'alimentation chez la personne âgée
- Les différents groupes alimentaires
 - ↳ Exploration des différents groupes d'aliments, leurs rôles et les recommandation du PNNS (quantités, fréquence)
- Construire une alimentation équilibrée pour un adulte puis pour une personne âgée
 - ↳ La répartition des repas : petit déjeuner, déjeuner, dîner, collations
 - ↳ La notion d'équilibre alimentaire sur la journée et la semaine
 - ↳ Analyse de situations : repas trop gras, trop sucrés, carencés
 - ↳ Composer un petit déjeuner, un déjeuner et un dîner équilibrés
- Spécificités nutritionnelles de la personne âgée
 - ↳ Les modifications liées à l'âge : goût, odorat, digestion, absorption, mastication
 - ↳ Les risques et signes d'alerte : dénutrition, déshydratation, perte de muscle, constipation
 - ↳ Les besoins particuliers : protéines, calcium, vitamine D, hydratation tout en maintenant le plaisir de manger
- Stratégies pour améliorer l'alimentation des personne âgées
 - ↳ Adaptations de textures (mixé, mouliné, haché), enrichissement alimentaire simple, l'hydratation
 - ↳ Favoriser l'autonomie et l'installation au repas
- Les principaux régimes thérapeutiques
 - ↳ Explorations des différents régimes alimentaires : le diabète, l'hypertension artérielle, l'hypercholestérolémie et maladies cardiovasculaires, les autres régimes courants (constipation, diarrhée, reflux gastro-œsophagien (RGO), l'insuffisance rénale (bases simples)

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↳ Ateliers pratiques, Exposé, Supports pédagogiques, Echanges.
 - ↳ Nos formations suivent les Recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour le secteur social et médico-social de la Haute Autorité de Santé
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.



Utilisation d'aides techniques et manutention des personnes vivant à domicile

La majeure partie des accidents du travail et des maladies professionnelles chez les intervenants à domicile sont liés à des expositions aux risques physiques : gestes répétitifs (balayage, repassage...), manutentions de charges lourdes (courses, levers et couchers des bénéficiaires) et postures contraignantes (accroupi, bras en l'air...). Ils sont favorisés par des problèmes d'organisation tels que le manque de temps ou le stress. Ce métier est l'un des plus exposés aux troubles musculo squelettiques.

Si le travail est passionnant et prend tout son sens avec la relation, les aides à domicile sont cependant confrontés à des situations émotionnellement difficiles (précarité sociale, violence, troubles cognitifs, fin de vie...). Ce qui entraîne une charge mentale lourde, d'autant plus difficile à supporter que le travail se fait de façon solitaire.

Il est important de rappeler les conditions de travail adaptés au bien-être et à la qualité de vie au travail.

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



1 journée ; soit 7 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2026/2027

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Période de réf.	2022	2023	2024	2025
Nb de formations dispensées sur cette période	2	1	7	2
Effectif	11	5	29	11
% retour enquêtes	100	100	97	100
% satisfaction :				
↳ Très bien	91	100	79	91
↳ Bien	9	0	21	9

Objectifs de la formation

- ✓ Identifier les aides techniques pouvant être utilisées à domicile par les aidants professionnels
- ✓ Appliquer et adapter les méthodes et matériels aux publics rencontrés

Objectifs de la formation

- Identifier des aides techniques (lève personne, verticalisateur, draps de glissement, guidon de transfert, planche de transfert, ceinture de transfert) et les conditions d'utilisations (pathologies, handicaps, incapacités.....)
- Analyser l'activité : comment procéder ? hiérarchiser les priorités.
- Utiliser le matériel en tant qu'aidant professionnel et personne aidée
- Evaluer les résultats de l'intervention ergonomique

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↳ La formation alterne entre des temps de théorie et de pratiques professionnelles en lien avec l'expérience des salariés.
 - ↳ Nos formations suivent les Recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour le secteur social et médico-social de la Haute Autorité de Santé.
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.



Entretien du cadre de vie d'un particulier

L'intervenant à domicile doit s'adapter aux différents lieux et moyens matériels pour une intervention professionnelle liée à l'entretien d'un logement d'un particulier. Celle-ci doit être mise en œuvre en respectant les règles d'hygiène, les techniques professionnelles tout en se préservant des risques professionnels. Pour ce faire, l'intervenant doit être organisé, méthodique et savoir évaluer et vérifier le travail réalisé.

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



2 jours ; soit 14 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2026/2027

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Période de réf.	2023	2025
Nb de formations dispensées	1	1
Effectif	6	4
% retour enquêtes	50	100
% satisfaction :		
↳ Très bien	67	50
↳ Bien	0	50
↳ Sans opinion	33	

Objectifs de la formation

- ✓ Appliquer des méthodologies dans l'entretien du logement
- ✓ Reconnaître les produits d'entretien et matériels adaptés aux surfaces rencontrées
- ✓ Identifier les limites professionnelles dans l'entretien du logement

Objectifs de la formation

Les thèmes suivants seront abordés et développés :

- Contribuer au maintien à domicile de la personne aidée à travers l'entretien du logement
- Respecter les habitudes et les envies de la personne aidée
- S'organiser en fonction des priorités et du temps d'intervention
- Préparer son matériel, ses produits
- Connaître les différentes familles de produits d'entretien (détergent, détartrant, agglutinant, cire, désinfectant), et des différents matériels à utiliser selon les lieux et surfaces
- Prévenir les accidents domestiques liés à l'entretien du domicile
- Repérer les limites professionnelles
- Vérifier le travail effectué et évaluer la satisfaction de la personne aidée.

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↳ La formation débute par l'expression des besoins et attentes des participants. La pédagogie s'appuie sur l'expérience des participants.
 - ↳ Le formateur alterne connaissances théoriques et mises en situation
 - ↳ Des documents seront remis aux participants pendant le temps de formation
 - ↳ Nos formations suivent les Recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour le secteur social et médico-social de la Haute Autorité de Santé
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.



Aides à la toilette : Un acte essentiel !

Il est important, au-delà des gestes professionnels, d'assurer un véritable accompagnement lors des soins d'hygiène auprès des usagers.

Apprendre à établir une relation d'aide, de confiance, du soutien psychologique durant ce moment d'intimité

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



2 jours ; soit 14 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2026/2027

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Période de réf.	2025
Nb de formation dispensées	1
Effectif	5
% retour enquête	80
% satisfaction	
↳ Très bien	100

Objectifs de la formation

- ✓ Appliquer des techniques professionnelles d'aide à la toilette (aide aux toilettes au lavabo, à la douche, au lit) en respectant les normes d'hygiène
- ✓ Interpréter la législation concernant les accompagnements dans les actes d'hygiène corporels

Programme

- Connaître et appliquer les techniques de soins d'hygiène répondant aux besoins spécifiques de la personne aidée :
 - ↳ En contribuant au maintien de l'autonomie des personnes accompagnées
 - ↳ En valorisant leur estime de soi
 - ↳ En observant les principaux paramètres de santé (alimentation, état de la peau, prévention d'escarres...)
- Pratiquer les règles d'hygiène appropriées en fonction des situations rencontrées au domicile des usagers
- Les limites des compétences professionnelles dans l'aide à la toilette et son cadre légal

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↳ La formation s'appuie sur une analyse des pratiques professionnelles vécues par le groupe de bénéficiaires.
 - ↳ Le temps de formation s'alterne avec des apports théoriques et des animations pédagogiques.
 - ↳ Un livret sera remis aux participants.
 - ↳ Nos formations suivent les Recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour le secteur social et médico-social de la Haute Autorité de Santé.
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.



Techniques de réalisations culinaires

Expérimenter les principes culinaires de base, dans le respect des règles d'hygiène, de consommation économe des ressources, et adaptés aux régimes alimentaires des usagers.

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



2 jours ; soit 14 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2026/2027

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Période de réf.	2019	2021
Nb de formation dispensées	1	1
Effectif	7	6
% retour enquête	100	100
% satisfaction		
↳ Très bien	86	100
↳ Bien	14	

Objectifs de la formation

- ✓ Expérimenter des méthodologies et techniques de préparation de repas simples en respectant les règles d'hygiène
- ✓ Intégrer des notions d'économie, de développement durable
- ✓ Distinguer les régimes alimentaires

Objectifs de la formation

Les thèmes suivants seront abordés et développés :

- Connaître des méthodologies et techniques dans la préparation de repas simples :

Les participants expérimenteront la préparation de recettes simples avec des mises en situation qui leurs permettront d'utiliser un matériel mis à disposition avec organisation et rapidité. Différentes techniques de préparations seront vues (cuisson à la vapeur, dans un liquide, rissolée, au four.....).

- Appliquer les règles d'hygiène à utiliser en cuisine, utiliser un matériel adapté, avoir le souci de l'économie

Lors des préparations culinaires, le formateur transmettra les règles d'hygiène à respecter (marche en avant/circuit propre et sale) et conseillera sur le matériel adéquat en fonction des situations rencontrées.

Celui-ci fera des propositions afin de limiter le gaspillage alimentaire.

- Acquérir des connaissances sur les régimes alimentaires

Un travail de réflexion sera demandé aux stagiaires sur les différents régimes alimentaires rencontrés en milieu professionnel et quels sont les aliments à éviter ou favoriser en fonction des situations rencontrées.

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↻ La formation débute par l'expression des besoins et attentes des participants. La pédagogie s'appuie sur l'expérience professionnelle des candidats.
 - ↻ La formation alterne entre la pratique de préparation culinaire et des temps de réflexion sur les régimes alimentaires.
 - ↻ Des livrets seront remis aux participants pendant le temps de formation.
 - ↻ Nos formations suivent les Recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour le secteur social et médico-social de la Haute Autorité de Santé.
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.



Techniques de repassage

Beaucoup de Français, renoncent au repassage des vêtements. Hors les intervenants à domicile sont amenés, pour répondre à la demande des usagers à réaliser cette tâche.

Cette formation permettra à l'aide à domicile de répondre à la demande des usagers en sécurité et en prenant soin du linge.

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



½ journée ; soit 4 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2026/2027

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Période de réf.	2024
Nb de formation dispensées	1
Effectif	1
% retour enquête	100
% satisfaction	
→ Très bien	100

Objectifs de la formation

- ✓ Identifier les techniques de repassage et de pliage du linge
- ✓ Appliquer les règles d'hygiène, d'ergonomie et de sécurité

Objectifs de la formation

- Organiser son intervention
 - ↪ Trier le linge
 - ↪ Repasser différents types de linge avec les méthodes appropriées
 - ↪ Plier et ranger le linge selon les habitudes de la personne aidée
- Prévenir les risques domestiques
- Veiller à l'ergonomie
- Gérer le temps de travail

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↪ La formation alterne entre des temps de théorie et de pratiques professionnelles en lien avec l'expérience des salariés.
 - ↪ Nos formations suivent les Recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour le secteur social et médico-social de la Haute Autorité de Santé.
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.



Le tutorat

Le tutorat est une relation entre deux personnes dans une situation formative : un professionnel et une personne en apprentissage d'un métier dans son environnement.

Public

Pour tous les professionnels susceptibles d'accompagner un stagiaire en milieu professionnel

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



1 journée ; soit 7 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2026/2027

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Période de réf.	2025
Nb de formations dispensées sur cette période	1
Effectif	12
% retour enquêtes	100
% satisfaction :	
↳ Très bien	75
↳ Bien	17
↳ Sans opinion	8

Objectifs de la formation

- ✓ Définir les missions du tuteur
- ✓ Décrire le rôle des différents acteurs
- ✓ Identifier des méthodologies de transmissions des savoirs faire
- ✓ Evaluer les acquis et la progression

Objectifs de la formation

- Définir le Tutorat :
 - ↳ Qui peut être Tuteur ?
 - ↳ Quels avantages pour le salarié ?
- Définir la position de stagiaire :
 - ↳ Qui peut être stagiaire ?
 - ↳ Comment accueillir le stagiaire ?
- Construire et gérer les rapports avec l'organisme de formation et les responsables de secteur
- Communiquer pendant la période en entreprise sur les compétences acquises ou qui restent à acquérir

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↳ Apport théorique et support
 - ↳ Nos formations suivent les Recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour le secteur social et médico-social de la Haute Autorité de Santé.
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.

FORMATIONS



Certifiantes



Qualifiantes

- ✓ TP ADVF : Titre Professionnel d'Assistant(e) De Vie aux Familles
- ✓ Accompagnement à la VAE
 - Annexe programme accompagnement à la VAE
 - diplôme visé le DE AES
 - diplôme visé le CAP AEPE





Titre Professionnel (ADVF) Assistant(e) De Vie aux Familles

Niveau 3 – équivalent CAP/BEP – n° fiche RNCP37715

Date de publication de la fiche : 11/07/2023 ; Date de début des parcours certifiants : 05/07/2023

Date d'échéance de l'enregistrement : 05/07/2028

Public

Tout public

Responsable Pédagogique

Formatrices médico-sociale de NIV 5 & 6

Validation & sanction

- ✓ Titre professionnel d'Assistant(e) De Vie aux Familles délivré par le ministère du travail du plein emploi et de l'insertion
- ✓ Certification (valable 24 mois) de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou Acteur Prévention et Secours Aide et Soins à Domicile (APS-ASD). Pour la certification SST et/ou APS ADS nous faisons appel à un sous-traitant habilité.

Parcours de formation pouvant être adapté selon les acquis du bénéficiaire. Lien pour consultation des équivalences :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37715/>

Il est possible de valider un, deux ou trois CCP. La totalité du Titre est validé lorsque sont obtenus les 3 CCP, l'entretien final et le certificat de SST ou d'APS-ASD.

S'il y a validation partielle (un CCP validé ou 2), le ou les autres CCP ainsi que l'entretien final devra être validé dans un délai d'un an maximum après la date d'échéance de l'enregistrement pour obtenir le Titre professionnel.

Certificateur : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion



Nous consulter
ou Cf. page
tarification de
notre catalogue



Surgères



Sessions : calendrier 2026 en cours d'élaboration

- Personne ayant une expérience professionnelle – 490h – 12 mois :
 - o 2 jours/semaine, hors vacances scolaires
- Contrat de professionnalisation – formation en alternance – 693 heures – 12 mois



Délais d'accès
maximum
7 mois

Indicateur de résultat

Période de réf.	2024	2024	2025
Information complémentaire	Version antérieur RNCP 4821	Version en cours	Version en cours
Nb de formation dispensées sur cette période	1	1	3
Effectif			
↳ Début de formation	12	10	26
↳ Fin de formation	4	8	19
↳ Abandon	8	1	7
o Motif	Sans rapport avec la formation	Sans rapport avec la formation	Sans rapport avec la formation
↳ Information complémentaire	/	1 personne a dû avoir un aménagement de sa formation pour motif personnel	2 arrêts maladie 2 absences injustifiées à l'examen 1 intégration en cours de formation
% Satisfaction :			
↳ Très bien	50	63	27
↳ Bien	50	38	67
↳ Moyen			7
% Résultat certification :			
↳ Réussite totale	33	50	57
↳ Réussite partielle	33	38	43
% Retour à l'emploi à :			
↳ A 6 mois	Retour d'enquête insuffisant. Résultats non significatif	88	Pas de statistique disponible pour le moment
o En rapport avec la formation		86	
o Sur % retour d'enquête		100	
↳ 12 mois	100	100	
o En rapport avec la formation	100	80	
o Sur % retour d'enquête	75	63	

Objectifs et contexte de la certification

Dans le respect du cadre de la prestation et des limites de ses fonctions, l'assistant de vie aux familles contribue au bien être de toute personne (enfant, famille, personne âgée, personne ou enfant en situation de handicap, personne en convalescence ou souffrant d'une maladie) ayant besoin d'aide pour les actes essentiels du quotidien de façon régulière ou ponctuelle. Il entretient le logement et le linge et assure la garde d'enfants à domicile. Il adopte une posture professionnelle appropriée avec bienveillance et empathie. Il communique avec la personne de façon adaptée et respectueuse de ses habitudes, de ses choix et de ses souhaits. Il travaille dans le souci d'optimiser la qualité de son intervention, d'assurer la satisfaction de la personne et de lui apporter un service personnalisé.

Activités visées

Dans le cadre d'une prestation d'entretien du logement et du linge, l'assistant de vie aux familles prend connaissance des tâches attendues et organise son intervention. Il prépare le matériel et dose les produits conformément au mode d'emploi et met en œuvre les techniques adaptées aux surfaces à entretenir. Il trie, lave et repasse le linge, et effectue des travaux de couture simples.

Dans le cadre d'une prestation d'accompagnement, l'assistant de vie aux familles prend connaissance des attentes de la personne ou de son entourage, de ses besoins, de ses habitudes et de son cadre de vie. En tenant compte de la singularité de la personne, il l'accompagne dans la réalisation de ses projets et le maintien de sa vie sociale. L'assistant de vie aux familles aide la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer. Il prépare des plats simples et l'aide à s'alimenter.

Dans le cadre d'une prestation de garde d'enfants à domicile, l'assistant de vie aux familles prend connaissance des attentes du parent, de ses principes éducatifs et des habitudes familiales, de l'âge, des besoins et des capacités de l'enfant. Il définit avec le parent l'organisation de l'intervention. Il encourage l'enfant dans ses apprentissages et sollicite sa participation aux actes du quotidien afin de contribuer au développement de son autonomie et de sa socialisation. Lors de la toilette, de l'habillage, des levers et couchers de l'enfant, l'assistant de vie aux familles applique les gestes techniques qui accompagnent d'une communication appropriée. Il prépare des plats simples et des goûters et aide l'enfant à manger selon ses besoins.

Tout au long de l'intervention, l'assistant de vie aux familles prend soin de sa santé et de sa sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité, en portant les équipements de protection appropriés et en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels. Il intègre dans sa pratique les écogestes. Il porte une tenue vestimentaire compatible avec l'exercice de la fonction. Il s'adapte aux matériels et équipements disponibles dans les différents logements et les utilise dans le respect des modes d'emploi.

Il se sert d'outils numériques pour communiquer et pour effectuer des démarches en ligne. Selon son organisation ou l'organisation de la structure, il gère le planning ou le consulte, reçoit des consignes et les fiches d'intervention et de mission de la part de son supérieur hiérarchique.

L'assistant de vie aux familles est en relation avec la personne et son entourage, y compris les proches aidants ou avec des particuliers dans le cadre des prestations concernant l'entretien du logement, et le parent de l'enfant.

Il communique avec le supérieur hiérarchique, les membres de son réseau, et d'autres intervenants dans le cas d'un travail en équipe pluridisciplinaire.

L'assistant de vie aux familles exerce ses activités comme salarié du bénéficiaire en emploi direct ou en mandataire. Il peut également exercer en tant que salarié d'une structure prestataire, sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique. Il peut avoir plusieurs employeurs. Les emplois sont accessibles en temps plein ou à temps partiel.

Les horaires sont en discontinu et les plannings variables. L'emploi s'exerce en journée, parfois la nuit, tous les jours de la semaine, y compris le week-end. Il nécessite des déplacements sur les différents lieux d'intervention. La possession du permis de conduire et d'un véhicule est souvent nécessaire.

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

L'emploi d'ADVF s'exerce le plus souvent au domicile des particuliers et parfois dans leur espace privé au sein de structures collectives. Il peut s'exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, en emploi direct ou en mandataire (l'employeur est la personne aidée) ou en mode prestataire (les employeurs sont les associations ou les entreprises d'aide à domicile).

Type d'emplois accessibles :

- ↳ Auxiliaire de vie ;
- ↳ Agent à domicile ;
- ↳ Assistant de vie ;
- ↳ Garde d'enfant à domicile ;
- ↳ Assistant ménager ;
- ↳ Gard à domicile.

Code(s) ROME :

- ↳ K1302 - Assistance auprès d'adultes
- ↳ K1303 - Assistance auprès d'enfants
- ↳ K1304 - Services domestiques
- ↳ K1305 - Intervention sociale et familiale

Suite de parcours possible

- DE AES : Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36004/>
- TP ASMS : Titre Professionnel Agent de Service Médico-Social - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41365/>
- DE AS : Diplôme d'Etat Aide-Soignant - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40692/>
- DE TISF : Diplôme d'Etat Technicien de l'intervention Sociale et Familiale - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39680/>

Objectifs

Entretien du logement et le linge d'un particulier
Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets
Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile

Programme – Blocs de compétences

➤ CCP 1 (Certificat de Compétences Professionnelles)

Entretien du logement et le linge d'un particulier

- ↻ Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier.
- ↻ Entretien du logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés.
- ↻ Entretien du linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés.

➤ CCP 2

Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets

- ↻ Etablir une relation professionnelle avec la personne et son entourage.
- ↻ Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement.
- ↻ Aider la personne dans la réalisation de ses projets et à maintenir un lien social.
- ↻ Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer.
- ↻ Aider la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas.
- ↻ Adapter son intervention à la personne en situation de handicap.

➤ CCP 3

Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile

- ↻ Définir avec le parent le cadre de l'intervention auprès de l'enfant.
- ↻ Prévenir les risques et assurer la sécurité de l'enfant.
- ↻ Accompagner l'enfant dans ses apprentissages de base, dans sa socialisation et lors de ses activités.
- ↻ Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas.

➤ **Obtention d'une habilitation de SST** (Sauveteur Secouriste du Travail)

Méthodes mobilisées

➤ Modalités : présentiel, temps complet

➤ Moyen et outils :

↻ Apports théoriques à partir de divers supports (écrit, vidéo, recherche internet, applications, ...)

↻ Corrections d'évaluations formatives et dossier professionnel

↻ Etudes de cas

↻ Ateliers sur un plateau technique équipé de matériels professionnels (fauteuil roulant, canes anglaises, béquilles, chaises percées, lit médicalisé, disque de transfert, planche de transfert, guidon de transferts, équipements de cuisine, d'entretien du linge ...) sur le lieu de formation.

↻ Mise à disposition de matériels professionnels spécifiques (lève personne, verticalisateur, ...) occasionnellement, magasin paramédical de proximité spécialisé dans le matériel médical.

➤ Modalités d'évaluations en cours de formation :

↻ 3 à 6 évaluations de mises en situations professionnelles en cours de formation

↻ Une évaluation de chaque période en entreprise avec bilan écrit.

↻ Des évaluations écrites formatives en cours de formation

↻ 1 Examen blanc (plus si nécessaire) en mise en situation professionnelle et préparation à l'entretien final pour la certification

➤ Modalités d'une session d'examen pour l'obtention du titre

↻ Mise en situation professionnelle (tirage au sort d'un scénario) – le rôle de la personne aidée est tenue par un(e) comédien(ne) et observé par un jury (constituer de 2 jurés habilités) - durée 1h15

↻ Entretien technique - questionnement sur les connaissances nécessaires à adapter son intervention à la personne en situation de handicap & au sujet de l'intervention auprès de l'enfant. Réalisation d'un geste technique en lien avec la prise en charge d'un enfant en bas âge - durée 0h50

↻ Entretien final destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre – durée 0h15

↻ Lecture du dossier professionnel du candidat

↻ Consultation des résultats des évaluations passées en cours de formation (cette rubrique ne concerne pas les candidats par VAE)

Pré-requis

Maîtriser les savoirs de base en lecture, écriture et calculs



Accompagnement à la VAE

Secteur médico-social

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à **toute personne, quels que soient de son âge, sa nationalité, son statut ou de son niveau de formation**, de faire reconnaître les compétences acquises au cours de son parcours professionnel ou personnel. Elle offre la possibilité d'obtenir tout ou partie d'une certification.

La VAE est une voie d'accès à la certification au même titre que la formation initiale (scolaire ou universitaire), l'apprentissage ou la formation professionnelle continue.

Elle permet **d'acquérir : une certification, un diplôme, un titre à finalité professionnelle, ou un certificat de qualification professionnelle inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)**. Elle permet également d'acquérir un ou plusieurs blocs de compétences de ces certifications professionnelles.

Quel que soit le diplôme précédemment obtenu ou le niveau de qualification, toute expérience en rapport direct avec une certification visée permettant de justifier de l'acquisition de compétences et connaissances requises pour l'obtention de cette certification peut être prise en compte pour faire une démarche de validation des acquis de l'expérience.

Pour faire une VAE, il faut respecter un processus suivant :

- ✓ *Si le candidat a besoin d'aide pour son projet :*

Il est conseillé dans ce cas de contacter un point relais conseil ou un conseiller en évolution professionnelles, avant de candidater : <https://vae.gouv.fr/savoir-plus/articles/liste-prc/>

- ✓ *Une fois que le candidat connaît le diplôme visé :*

Il peut alors **déposer sa candidature** directement sur le site France VAE en recherchant la certification ou le diplôme souhaité et en sélectionnant son architecte-accompagnateur de parcours.

- 1) Déposer sa candidature sur le site de France VAE : <https://vae.gouv.fr/espace-candidat/>
- 2) Rencontrer son architecte-accompagnateur de parcours VAE*.

* Il s'agit d'un professionnel qui guide le candidat à chaque étape de son parcours VAE, en apportant un appui méthodologique, administratif et humain pour sécuriser la réussite de son projet.

- 3) Envoi du dossier de faisabilité au certificateur
- 4) Rechercher son financement
- 5) Rédaction du dossier de validation
- 6) Entretien avec le jury

Public

Tout public

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 6 avec une expérience de 10 ans d'accompagnatrice VAE.

Elle a été formée par un enseignant de l'éducation nationale.

Validation & sanction



Minimum 15 heures
Maximum 24 heures

Durée définie après un entretien préalable gratuit d'environ 1 heure



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue
Frais d'inscription à prévoir selon certificateur



Surgères ou intra-entreprise



À tout moment dans l'année une fois la recevabilité obtenue
Délais d'un mois pour la prise de RDV

Indicateur de résultat

Période de réf.	2021			2022			2023			2024		2025	
	DE AS	CAP AEPE	DE AP	CAP AEPE	DE AP	DE AES	DE AES	CAP AEPE	CAP AEPE	DE AS	CAP AEPE	DE AES	DE AES
Effectif	1	1	1	1	1	1	2	2	2	1	1	3	1
Satisfaction accompagnement	Sans retour	Très bien	Très bien	Très bien	Très bien	Très bien	Abandon motif inconnu	Très bien	Abandon motif inconnu	Sans retour	Très bien	Très bien	Très bien
Résultat certification	Refus	Admis	Partiel	Admis	Admis	Admis	Abandon motif inconnu	Admis	Abandon motif inconnu	Admis	Partiel	Admis	Non présentation à l'examen

Accompagnement en cours : 8 (5) DE AES – (1) DE AP - (1) DE AS

Glossaire des abréviations :

- ➔ DE AES : Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social - <https://www.francecompetences.fr/recherche/mcp/36004/>
- ➔ CAP AEPE : Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnant Educatif Petite Enfance - <https://www.francecompetences.fr/recherche/mcp/38565/>
- ➔ DE AP : Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture - <https://www.francecompetences.fr/recherche/mcp/40743/>
- ➔ DE AS : Diplôme d'Etat Aide-Soignant - <https://www.francecompetences.fr/recherche/mcp/40692/>



Objectifs pédagogiques de l'accompagnement

Apporter une aide méthodologique pour :

- ✓ Constituer son dossier de validation auprès du certificateur

Présenter les principales activités et tâches exercées par le candidat :

- ↺ Le contexte de travail
- ↺ Les activités et tâches réalisées
- ↺ Les outils utilisés
- ↺ L'étendue des responsabilités exercées

- ✓ Préparer l'entretien avec le jury.

- ↺ L'entretien
- ↺ Compléter et expliciter les informations contenues dans le dossier et justifier l'authenticité des déclarations afin de mieux faire comprendre le travail réellement effectué.

Programme de l'accompagnement

- Elaboration du dossier de validation

- ↺ Une réflexion approfondie permettant de restituer la demande de certification dans le projet professionnel et personnel du candidat
- ↺ Un retour sur le parcours du candidat afin de faire un inventaire de ses expériences salariées, non salariées et/ou bénévoles
- ↺ Un entretien d'analyse descriptive des activités du candidat afin de décrire, expliciter et développer, avec une précision suffisante, le contexte de ses activités et des procédures qu'il a mises en œuvre
- ↺ Une assistance à la description écrite des activités du candidat dans son dossier qu'il a préalablement développé oralement avec l'accompagnateur. Des questions et des remarques de l'accompagnateur lui permettront d'atteindre le degré de précision attendu par le jury de validation

- Préparation à l'entretien avec le jury

- ↺ Explication du déroulement de l'entretien avec le jury et le type de questions qui pourront lui être posées au regard de son expérience
- ↺ Adopter la bonne posture, se présenter, gérer le temps imparti, structurer les différentes parties en créant un plan, gérer son stress
- ↺ Préparation à la présentation orale et au développement de certains points de son expérience

Pré-requis

Expérience en rapport direct avec la certification visée

Méthodes mobilisées

- Accompagnement individuel
- Présentiel et à distance (synchrone (face à face) et asynchrone (mail))

Modalités d'évaluation

A l'issue de chaque séance des objectifs sont fixés pour le RDV suivant.

Descriptif diplôme des accompagnements

Pour le DE AES & CAP AEPE, Cf. programme annexe ci-après

Pour tout diplôme n'hésitez pas à nous contacter pour toutes les informations

Diplôme d'État Accompagnant éducatif et social

Certificateur	Ministère chargé de la solidarité
N° de fiche RNCP	36004
Nomenclature du niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	332 – Travail social 330 - Spécialités plurivalentes des services aux personnes
Date d'enregistrement de la certification	04/11/2021
Date d'échéance de l'enregistrement	01/09/2026

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

L'accompagnant éducatif et social réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrices de son projet de vie. En lien avec l'entourage de la personne, il l'accompagne tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante, et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle. Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement.

Activités visées :

Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe pluri-professionnelle il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés dans le respect de la personne, de ses choix et de son consentement.

Il établit une relation attentive et bienveillante de proximité, en fonction des capacités et potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales).

Il accompagne la personne dans la réalisation des actes de la vie quotidienne (alimentation, hygiène, aide aux déplacements...) en fonction de ses capacités et de ses choix.

Il participe à l'entretien du cadre de vie de la personne que ce soit à son domicile ou en établissement. Il soutient et favorise la communication et l'expression de la personne dans le cadre d'une relation individuelle ou de groupe qu'elle soit verbale ou non verbale.

Il participe au bien-être physique et psychologique de la personne dans les différentes étapes de sa vie, de l'enfance à la fin de vie. Il contribue à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social.

Lorsqu'il exerce au sein d'une institution ou d'un service, il inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement. Il prend en compte et communique avec les familles et les aidants. Il transmet et rend compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement ainsi que de l'aide apportée ou proposée.

Dans ce cadre, il évalue régulièrement son intervention et la réajuste en fonction de l'évolution de la situation de la personne ou des groupes de personnes. Le diplôme d'Etat lié à cette profession constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social.

Compétences attestées :

Le diplôme est structuré en cinq blocs de compétence :

- 1) Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- 2) Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité
- 3) Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne

- 4) Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention
- 5) Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

Blocs de compétences

Blocs de compétences & Modalités d'évaluation :

RNCP36004BC01 - Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Identifier le besoin de compensation éventuel lors de situations rencontrées dans le champ d'intervention du professionnel</p> <p>Situer la personne dans le développement et/ou dans le maintien de son autonomie</p> <p>Repérer les potentialités de la personne</p> <p>Favoriser et/ou préserver l'autonomie de la personne par le maintien et/ou le développement de ses potentialités</p> <p>Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne</p> <p>Prendre soin et veiller au bien-être de la personne dans un contexte d'accompagnement de proximité</p> <p>Concourir au bien-être de la personne par des gestes ou une communication adaptée ou par recours à des tiers</p> <p>Mettre en œuvre des méthodes et outils d'accompagnement adaptés pour permettre à la personne de réaliser ses activités</p> <p>Identifier, sélectionner et utiliser les aides techniques, les outils spécifiques et les modalités d'apprentissage adaptés pour développer ou maintenir l'autonomie de la personne accompagnée</p> <p>Mobiliser les activités quotidiennes pour favoriser la relation dans l'accompagnement</p> <p>Aider la personne à exprimer ses attentes et ses choix à l'occasion de temps et/ou activités propices à l'expression</p> <p>Appliquer les principes et les éléments d'hygiène de base pour la réalisation des interventions de soutien Reconnaître les signes non verbalisés de la douleur Identifier les risques de la vie quotidienne et donner l'alerte en temps opportun</p> <p>Préparer et accompagner les changements dans la vie de la personne pour anticiper leurs conséquences Prendre appui sur les décisions prises en équipe pluridisciplinaire pour l'accompagnement de la fin de vie</p>	<p>1) Epreuve écrite- étude de cas pratique</p> <p>2) Présentation d'un dossier de pratique professionnelle évalué par l'établissement de formation</p>

RNCP36004BC02 - Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Organiser la logistique d'un lieu et réaliser son intervention en utilisant les moyens permettant l'accompagnement au quotidien dans les conditions optimales de sécurité</p> <p>Organiser son intervention et prioriser les actions à conduire dans un contexte d'intervention donné</p> <p>Appliquer les principes d'hygiène et de sécurité en fonction du contexte d'intervention</p> <p>Repérer les situations à risque et participer à des actions de prévention des accidents du quotidien quel que soit le lieu d'intervention</p> <p>Favoriser l'appropriation du cadre de vie ou du cadre d'accueil de la personne par un aménagement adapté</p>	<p>Etude d'un cas pratique à partir d'un sujet tiré au sort permettant au candidat d'exposer une démarche et les modalités de réalisation des actes d'accompagnement de la personne dans ses actes de la vie quotidienne</p>



<p>Adapter sa prestation à la présence de la personne accompagnée, de son entourage ou des autres professionnels</p> <p>Appliquer les règles de tri sélectif et d'éco-responsabilité</p> <p>Accompagner la personne dans ses activités ordinaires et la gestion de son quotidien</p>	
--	--

RNCP36004BC03 - Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Adopter une posture bienveillante à l'égard de la personne accompagnée et de son entourage</p> <p>Gérer ses émotions face à la personne accompagnée, son entourage et les autres professionnels</p> <p>Accompagner la personne dans sa participation aux activités collectives</p> <p>Soutenir la personne dans son affirmation et son épanouissement</p> <p>Sélectionner des activités en prenant en compte les attentes et l'expression des besoins de la personne dans le cadre du projet personnalisé, en lien avec le projet de service</p> <p>Utiliser les activités de groupe pour susciter la participation et/ou prévenir l'isolement et/ou développer l'expression de soi en fonction des lieux d'intervention</p> <p>Repérer et prévenir le risque d'isolement de la personne et favoriser l'inclusion dans son environnement</p> <p>Identifier, gérer les situations de conflit et en référer à son équipe en cas de risque</p> <p>Accompagner la personne dans le respect de sa relation avec sa famille, son entourage, les représentants légaux et les autres professionnels</p> <p>Adapter sa communication avec la famille et l'entourage dans la limite de ses attributions</p> <p>Coopérer avec la famille et l'entourage pour l'intégration sociale et citoyenne de la personne et se situer en tant qu'interface</p> <p>Faciliter la vie sociale et citoyenne de la personne</p> <p>Identifier l'apport et les effets des activités au regard des objectifs et des critères d'évaluation</p>	<p>Présentation orale à partir d'un document élaboré par le candidat d'un projet d'animation sociale et citoyenne à partir d'une situation de stage</p>

RNCP36004BC04 - Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Identifier son cadre d'intervention pour se situer en tant que professionnel de l'accompagnement social : cadre légal, dispositifs, acteurs et réseaux</p> <p>Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention</p> <p>Mobiliser les connaissances théoriques et pratiques pour se positionner dans le projet de la personne</p> <p>Organiser et assurer le suivi de son intervention en fonction des objectifs définis dans le projet personnalisé</p> <p>Se questionner sur sa posture professionnelle</p> <p>Identifier, proposer et mettre en œuvre des actions de prévention</p> <p>Participer à l'accueil et/ou à l'accompagnement des stagiaires et des nouveaux professionnels</p> <p>Co-construire avec la personne et les acteurs le projet personnalisé</p>	<p>Présentation orale d'une étude de situation vécue en stage à partir d'un document élaboré par le candidat en lien avec le projet de la personne</p>

RNCP36004BC05 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication (y compris numériques), les informations et/ou données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des activités d'accompagnement de la personne</p> <p>Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne</p> <p>Transcrire les données recueillies, transmettre, par la ou les modalités de communication les plus appropriées, les informations, observations relatives à la personne, à son environnement et à la réalisation d'une activité d'accompagnement</p> <p>Analyser les situations, relayer des informations pertinentes et proposer des actions en lien avec le projet personnalisé</p> <p>Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et de gestion des risques Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention</p> <p>Organiser sa propre activité au sein de l'équipe pluri-professionnelle en s'inscrivant dans la planification de l'ensemble des activités et des changements prévisibles</p> <p>Organiser et prioriser son activité pour répondre aux besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un contexte susceptible de changer</p> <p>Contribuer à l'élaboration, à l'évaluation et à l'adaptation des projets personnalisés d'accompagnement</p> <p>Repérer, signaler et déclarer les événements indésirables et transmettre les informations appropriées</p> <p>Apporter une contribution à l'évaluation des pratiques en équipe pluri-professionnelle et à la démarche qualité et à la gestion des risques</p> <p>Evaluer sa pratique, repérer les axes d'amélioration et ses possibles besoins en formation</p> <p>Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité, à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences</p>	<p>Epreuve écrite sur table portant sur les modalités de transmission et de communication relevant d'une situation proposée par l'établissement de formation</p>

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Chaque bloc de compétences doit être validé séparément. Un bloc de compétences est validé lorsque le candidat remplit deux conditions :

1° Il obtient une moyenne au moins égale à 10/20 aux épreuves associées à chaque bloc de compétences.

2° Il doit avoir acquis à la fin de son parcours de formation pratique toutes les compétences portées par le référentiel de compétence.

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

L'accompagnant éducatif et social est un salarié employé par des organismes publics ou privés à but lucratif ou non lucratif, œuvrant notamment pour le maintien à domicile ou le suivi personnalisé au sein des établissements ou services médicosociaux ou dans des établissements d'enseignements ou de formation

Type d'emplois accessibles :

aide médico-psychologique, auxiliaire de vie sociale, auxiliaire de vie scolaire collectif



Code(s) ROME :

- ✓ J1501 - Soins d'hygiène, de confort du patient
- ✓ K1302 - Assistance auprès d'adultes

- ✓ K1301 - Accompagnement médicosocial
- ✓ K1303 - Assistance auprès d'enfants

Voies d'accès

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		<p>Le jury plénier du diplôme nommé par le représentant de l'Etat dans la région, comprend au plus treize membres dont le représentant de l'Etat en , président et douze membres répartis en trois collèges égaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des formateurs issus des établissements de formation, publics ou privés, préparant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social; - des représentants de l'Etat, des collectivités publiques ou de personnes qualifiées dans le champ de l'action sociale, médico-sociale et dans le champ éducatif; - des représentants qualifiés du secteur professionnel.
En contrat d'apprentissage	X		
Après un parcours de formation continue	X		
En contrat de professionnalisation	X		
Par expérience	X		
Par candidature individuelle		X	-

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

N° de la fiche	Intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance	Nature de la correspondance (totale, partielle)
<u>RNCP28048</u>	Certificat d'aptitude professionnelle accompagnement éducatif petite enfance	Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 2, 4 et 5
<u>RNCP35506</u>	Titre professionnel assistant de vie aux familles spécialité CCS	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1 et 2 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 3 et 5
<u>RNCP4500</u>	Diplôme d'assistant familial	Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 4 et 5
<u>RNCP4496</u>	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1 et 2 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 3 et 5
<u>RNCP4504</u>	Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1,2,3 et 4 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 5
<u>RNCP5440</u>	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1,2,3 et 4 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 5
<u>RNCP35506</u>	Titre professionnel assistant de vie aux familles	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 2 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 1,3 et 5

<u>RNCP32369</u>	Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention animateur d'activités et de vie quotidienne	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 3 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 5
<u>RNCP35832</u>	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1,2 et 5 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 3 et 4
<u>RNCP2330</u>	Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural	Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 1 et 2
<u>RNCP25467</u>	Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1,2,3 et 4 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 5
<u>RNCP718</u>	Mention complémentaire aide à domicile	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1,2,3 et 4 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 5
<u>RNCP34690</u>	Titre professionnel assistant de vie dépendance	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1 et 2 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 3 et 4
<u>RNCP12800</u>	Brevet d'aptitude professionnelle accompagnement soins et services à la personne	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 2 et 5 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 1 et 3
<u>RNCP25085</u>	Certificat d'aptitude professionnelle agricole services aux personnes et vente en milieu rural	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1 et 2 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 3
<u>RNCP35830</u>	Diplôme d'Etat d'aide-soignant	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1,2 et 5 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 3 et 4
<u>RNCP35028</u>	Titre professionnel d'agent de service médico-social	Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 1, 2 et 5
<u>RNCP4495</u>	Diplôme d'Etat d'aide-soignant	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1 et 2 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 3 et 5
<u>RNCP2817</u>	Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieux familial et collectif	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 2
<u>RNCP689</u>	Brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1 et 5. Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 2 et 3

<u>RNCP652</u>	Certificat d'aptitude professionnelle petite enfance	Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 2, 4 et 5
<u>RNCP2369</u>	Brevet d'études professionnelles agricole option service aux personnes	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1,2 et 5 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 3
<u>RNCP1832</u>	Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 3 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 5

Base légale

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
30/08/2021	Décret n° 2021-1133 du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
30/08/2021	Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social NOR : SSAA2123278A
Date de publication de la fiche	04-11-2021

Suite de parcours possible

- DE AS : Diplôme d'Etat Aide-Soignant - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40692/>
- DE AP : Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40743/>
- AG : Assistant de soins en gérontologie - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41084/#anchor6>

Accompagnant Educatif Petite Enfance

Certificateur	Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
N° de fiche RNCP	38565
Nomenclature du niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	332 – Travail social
Date de début des parcours certifiants	01/01/2024
Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2028
Date de dernière délivrance possible de la certification	31/12/2030
Date de publication de la fiche	22/01/2024

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

Le CAP "Accompagnant éducatif petite enfance" est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance.

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant.

Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

Activités visées :

Dans une finalité éducative, le titulaire du CAP "Accompagnant éducatif petite enfance" conduit :

- des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage ;
- des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective ;
- des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté.

Outre ces activités communes aux trois contextes d'exercice professionnel, le titulaire peut conduire des activités spécifiques :

- en école maternelle : des activités d'aide pédagogique et des activités d'entretien des espaces de vie ;
- en établissement d'accueil pour jeunes enfants et en accueil collectif pour mineurs : la participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique ;
- à son domicile ou celui des parents, en maison d'assistants maternels : la relation de travail avec le parent employeur, l'entretien du logement et l'élaboration des repas.

Ces activités sont conduites avec une marge d'autonomie définie par ou avec l'employeur.

Les tâches principales sont :

- Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages
 - o Mise en œuvre des conditions favorables au jeu libre et à l'expérimentation
 - o Mise en œuvre d'activités d'éveil
- Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne
 - o Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans les apprentissages
 - o Application des protocoles liés à la santé de l'enfant
- Inscrire son action dans le réseau des relations enfant - parents - professionnels
 - o Accueil de l'enfant et de sa famille
 - o Partage d'informations avec l'équipe et les autres professionnels

Activités spécifiques aux différents contextes d'exercice professionnel :

- En école maternelle :
 - o Assistance pédagogique au personnel enseignant
 - o Activités de remise en état des matériels et des locaux
- En établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et en accueil collectif de mineurs (ACM) :
 - o Participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique
- A son domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels :
 - o Négociation du cadre de l'accueil : organisationnel et conventionnel
 - o Sécurisation des espaces de vie de l'enfant
 - o Entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
 - o Elaboration des repas

Compétences attestées :

- Accompagner le développement du jeune enfant
 - o Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte
 - o Adopter une posture professionnelle adaptée
 - o Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
 - o Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
 - o Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
 - o Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant
- Exercer son activité en accueil collectif
 - o Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
 - o Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
 - o Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
 - o Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle
- Exercer son activité en accueil individuel
 - o Organiser son action
 - o Négocier le cadre de l'accueil
 - o Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
 - o Elaborer des repas

Français

- Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer
- Reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu
- Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer
- Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques
- Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier

Histoire-géographie-enseignement moral et civique

- Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser
- S'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie
- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement
- Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République

Mathématiques et physique-chimie

- Rechercher, extraire et organiser l'information
- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité
- Expérimenter, utiliser une simulation
- Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion
- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés

Éducation physique et sportive

- Développer sa motricité
- S'organiser pour apprendre et s'entraîner
- Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter
- Construire durablement sa santé
- Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique

Prévention, santé, environnement

- Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation
- Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention
- Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix
- Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté
- Agir face à une situation d'urgence

Langue vivante étrangère (Bloc facultatif)

- L'épreuve de langue vivante étrangère a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :
- Comprendre la langue orale
- Comprendre un document écrit
- S'exprimer à l'écrit
- S'exprimer à l'oral en continu
- Interagir à l'oral
- dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle

Arts appliqués et cultures artistiques (Bloc facultatif)

- Respecter les consignes et mettre en œuvre un cahier des charges simple relatif à une démarche de création design
- Établir des propositions cohérentes d'expérimentation et de réalisation en réponse à un problème posé
- Réinvestir des notions repérées dans des références relatives aux différents domaines du design et des cultures artistiques
- Opérer un choix raisonné parmi des propositions de création design
- Consolider une proposition
- Présenter graphiquement ou en volume une intention
- Rendre compte à l'oral et/ou à l'écrit une démarche partielle de conception design

Mobilité (Bloc facultatif)

- Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger
- Caractériser le contexte professionnel étranger
- Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger
- Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France
- Se repérer dans un nouvel environnement
- Identifier des caractéristiques culturelles du contexte d'accueil

Modalités d'évaluation :

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme (Voir, notamment, les règlements d'examen et les définitions d'épreuves) : forme ponctuelle ou contrôle en cours de formation. Le diplôme est aussi accessible par la VAE.

Blocs de compétences

Blocs de compétences & Modalités d'évaluation :

RNCP36004BC01 - Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte	Scolaires (établissement public et privé sous contrat), apprentis (CFA habilité ou CFA porté par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation)

<p>Adopter une posture professionnelle adaptée</p> <p>Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné</p> <p>Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant</p> <p>Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages</p> <p>Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant</p>	<p>théorique) et formation professionnelle continue (établissement public au CCF intégral) : Contrôle en Cours de Formation (CCF)</p> <p>Scolaires (établissement privé hors contrat), apprentis (CFA non habilité), formation professionnelle continue (établissement non habilité CCF), enseignement à distance, candidat individuel : Ponctuel oral</p>
---	--

RNCP38565BC02 - Exercer son activité en accueil collectif

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement</p> <p>Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant</p> <p>Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant</p> <p>Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle</p>	<p>Scolaires (établissement public et privé sous contrat), apprentis (CFA habilité ou CFA porté par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation théorique) et formation professionnelle continue (établissement public au CCF intégral) : Contrôle en Cours de Formation (CCF)</p> <p>Scolaires (établissement privé hors contrat), apprentis (CFA non habilité), formation professionnelle continue (établissement non habilité CCF), enseignement à distance, candidat individuel : Ponctuel écrit</p>

RNCP38565BC03 - Exercer son activité en accueil individuel

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Organiser son action</p> <p>Négocier le cadre de l'accueil</p> <p>Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant</p> <p>Elaborer des repas</p>	<p>Scolaires (établissement public et privé sous contrat), apprentis (CFA habilité ou CFA porté par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation théorique) et formation professionnelle continue (établissement public au CCF intégral) : Contrôle en Cours de Formation (CCF)</p> <p>Scolaires (établissement privé hors contrat), apprentis (CFA non habilité), formation professionnelle continue (établissement non habilité CCF), enseignement à distance, candidat individuel : Ponctuel pratique et oral</p>

RNCP38565BC04 - Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer - Reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu - Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer - Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques - Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier <p>Histoire-géographie-enseignement moral et civique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser - S'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie - Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme - Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement - Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République 	<p>Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) Formation professionnelle continue (Établissements publics) : CCF</p> <p>Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels : Ponctuel écrit et oral</p>

RNCP38565BC05 - Mathématiques et physique-chimie

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Rechercher, extraire et organiser l'information</p> <p>Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité</p> <p>Expérimenter, utiliser une simulation</p> <p>Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion</p> <p>Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés</p>	<p>Scolaires (établissement public et privé sous contrat), apprentis (CFA habilité ou CFA porté par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation théorique) et formation professionnelle continue (établissement public au CCF intégral) : Contrôle en Cours de Formation (CCF)</p> <p>Scolaires (établissement privé hors contrat), apprentis (CFA non habilité), formation professionnelle continue (établissement non habilité CCF), enseignement à distance, candidat individuel : Ponctuel, écrit</p>

RNCP38565BC06 - Éducation physique et sportive

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Développer sa motricité</p> <p>S'organiser pour apprendre et s'entraîner</p> <p>Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter</p> <p>Construire durablement sa santé</p> <p>Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique</p>	<p>Scolaires (établissement public et privé sous contrat), apprentis (CFA habilité ou CFA porté par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation théorique) et formation professionnelle continue (établissement public au CCF intégral) : Contrôle en Cours de Formation (CCF)</p> <p>Scolaires (établissement privé hors contrat), apprentis (CFA non habilité), formation professionnelle continue (établissement non habilité CCF), enseignement à distance, candidat individuel : Ponctuel</p>

RNCP38565BC07 - Prévention-santé-environnement

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation</p> <p>Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention</p> <p>Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix</p> <p>Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté</p> <p>Agir face à une situation d'urgence</p>	<p>Scolaires (établissement public et privé sous contrat), apprentis (CFA habilité ou CFA porté par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation théorique) et formation professionnelle continue (établissement public au CCF intégral) : Contrôle en Cours de Formation (CCF)</p> <p>Scolaires (établissement privé hors contrat), apprentis (CFA non habilité), formation professionnelle continue (établissement non habilité CCF), enseignement à distance, candidat individuel : Ponctuel, écrit</p>

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Décret n° 2016-772 du 10 juin 2016 relatif à la reconnaissance de l'acquisition de blocs de compétences par les candidats préparant l'examen du certificat d'aptitude professionnelle dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience.

« Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve. Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Ils reçoivent, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondant. Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes ».

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

Le titulaire du CAP "Accompagnant éducatif petite enfance" peut exercer son activité professionnelle :

- en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants ;
- en école maternelle ;
- en accueil collectif de mineurs (ACM) ;
- à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;
- en maison d'assistants maternels (MAM) ;
- au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne).

Type d'emplois accessibles :

Ecole maternelle ou accueil collectif de mineurs :

- Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
- Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
- Assistant éducatif petite enfance
- Adjoint/agent d'animation

Etablissements ou services d'accueil collectif des enfants de moins de six ans :

- Auxiliaire petite enfance
- Agent social
- Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
- Assistant éducatif petite enfance

Domicile :

- Garde d'enfant à domicile
- Assistant maternel
- Employé à domicile
- Employé familial auprès d'enfant

Code(s) ROME : K1303 - Assistance auprès d'enfants

Références juridiques des réglementations d'activité : Sous réserve de l'application de l'article L.133-6 du Code de l'action sociale et des familles

Voies d'accès

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ; 2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives. Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.
En contrat d'apprentissage	X		
Après un parcours de formation continue	X		
En contrat de professionnalisation	X		
Par candidature individuelle	X		
Par expérience	X		

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP38565BC01 - Accompagner le développement du jeune enfant	RNCP35506 - TP - Assistant de vie aux familles	RNCP35506BC02 - Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien
RNCP38565BC01 - Accompagner le développement du jeune enfant	RNCP37715 - TP - Assistant de vie aux familles	RNCP37715BC03 - Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile
RNCP38565BC01 - Accompagner le développement du jeune enfant	RNCP37715 - TP - Assistant de vie aux familles	RNCP37715BC03 - Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile
RNCP38565BC02 - Exercer son activité en accueil collectif	RNCP32369 - CPJEPS - Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - CPJEPS - Mention animateur d'activités et de vie quotidienne	RNCP32369BC01 - Participer au projet et à la vie de la structure
RNCP38565BC02 - Exercer son activité en accueil collectif & RNCP38565BC03 - Exercer son activité en accueil individuel	RNCP37715 - TP - Assistant de vie aux familles	RNCP37715BC01 - Entretenir le logement et le linge d'un particulier
RNCP38565BC03 - Exercer son activité en accueil individuel	RNCP37568 - CS - Aide à domicile	RNCP37568BC01 - Promotion de l'autonomie des personnes
RNCP38565BC03 - Exercer son activité en accueil individuel	RNCP38390 - CAPA - Services aux personnes et vente en espace rural	RNCP38390BC01 - Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

Base légale

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
30/11/2020	Arrêté du 30 novembre 2020 portant création de la spécialité « Accompagnant éducatif petite enfance » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance

Pour plus d'informations

Statistiques : Lien internet vers le descriptif de la certification :

https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP_AEPE/Annexes_CAP_AEPE.pdf

Suite de parcours possible

- Concours ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles)

il s'agit de professionnels de la petite enfance qui assistent les professeurs des écoles dans les écoles maternelles. Ils gèrent l'accueil des enfants, l'entretien, la préparation et prise de repas et peuvent assister les professeurs des écoles dans les activités. Le CAP Petite enfance est une très bonne base pour passer le concours d'ATSEM (le BAFA est un plus)

<https://www.hupso.co/article/cdg-concours-atsem>

- TP IEPE : Titre Professionnel Intervenant Educatif Petite Enfance

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41849/>

- DE AP : Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40743/>





Pour toute inscription et/ou information, merci par avance de nous contacter de préférence par téléphone ou bien par mail.

<i>Contact</i>		
Fonction	Nom	Coordonnées
Référent administratif	Vanessa LE COUSTER	ofasformation@gmail.com
Référent pédagogique	Alexandra SIDIBE	alexandra.sidibe@ofas17.fr
Référent handicap	Administratifs : aménagement examen, mise en place matériels spécifique, ... Vanessa LE COUSTER OU Organisationnels : aménagement cours, suivi en cours de formation, ... Alexandra SIDIBE	ofasformation@gmail.com 07 56 41 54 01 OU alexandra.sidibe@ofas17.fr 06 58 79 49 93

Accueil des personnes en situation de handicap

Notre responsable handicap, vous accueille et échange sur votre situation afin de trouver les adaptations nécessaires pour la réussite de votre parcours de formation.

OFAS Formation s'appuie sur les acteurs déjà existants pour répondre aux besoins du futur bénéficiaire.

Elle évaluera/identifiera les solutions de compensation à mettre en œuvre en lien avec le futur bénéficiaire et les intervenants.

Recueil des besoins en identifiant les caractéristiques du handicap de la personne ; définie objectivement les différents besoins, nature, intensité de l'accompagnement (aides humaines ou matérielles) ; prend en compte les ressources déjà existantes qui peuvent pallier le handicap.

Elle contactera si nécessaire (en cas de difficultés), les partenaires du territoire à même d'aider à clarifier et à identifier les appuis et les ressources ; et le cas échéant, réoriente la personne en situation de handicap.

Elle accompagnera le bénéficiaire tout au long de son parcours de formation.

- *Pendant la période de formation, une attention particulière sera prêtée au bénéficiaire :*

Des entretiens individuels seront réalisés régulièrement afin d'ajuster les aménagements si nécessaire.

- *Pour les formations certifiantes :*

Un accompagnement administratif sera possible pour aider le bénéficiaire à renseigner le Formulaire de demande d'aménagements d'épreuves.



TARIFICATION

Libellé formation	Tarification selon type d'inscription en € (net de taxe)	
	individuelle	groupe

Formations évolution entreprise



Forfaitaire

Accompagnement des personnes en fin de vie et de leurs proches	14h	490.00	1 995.00
Accompagnement aux soins d'hygiène de personnes âgées ou malades	7h	245.00	990.00
Les maladies dégénératives	14h	490.00	1 995.00
Les maladies dégénératives : Focus sur la maladie d'Alzheimer	14h	490.00	1 995.00
Les différents handicaps : appréhender la communication et adopter une posture adaptée.	14h	490.00	1 995.00
Les différents handicaps : appréhender la communication et adopter une posture adaptée. Focus sur la Trisomie 21	21h	735.00	2 550.00
Bientraitance	14h	490.00	1 995.00
Communication & Déontologie professionnelle	14h	490.00	1 995.00
Limites de compétences professionnelles	14h	490.00	1 995.00
Gestion de l'AGRESSIVITÉ de la personne âgée	14h	490.00	1 995.00
Handicap adultes, enfants et jeunes : comment accompagner et aider dans les activités de la vie sociale et relationnelle	7h	245.00	990.00
Sensibilisation & prévention des conduites addictives	14h	490.00	1 995.00
Sexualité des personnes âgées	7h	245.00	990.00
Tutorat	14h	490.00	1 995.00
Alimentation équilibrée de l'adulte, nutrition de la personne âgée et principaux régimes alimentaires	14h	490.00	1 995.00
Utilisation d'aides techniques et manutention des personnes à domicile	7h	245.00	990.00
Entretien du cadre de vie d'un particulier	14h	490.00	1 995.00
Aides à la toilette : Un acte essentiel !	14h	490.00	1 995.00
Techniques de réalisations culinaires	14h	490.00	1 995.00
Techniques de repassage	4h	140.00	350.00
Tutorat généraliste - 7h		245.00	990.00

Formations certifiantes ou qualifiantes



A l'heure

TP ADVF : Titre professionnel Assistant De Vie aux Familles	15.00	/
Accompagnement à la VAE	72.50	/

Tarification pour une dispense des formations à Surgères. Pour les formations en intra-entreprise des frais de déplacement (variables selon le lieu) seront à ajouter.

Pour des formations à Surgères, nous proposons pour la pause déjeuner des repas au montant de 15€/pers/jour.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'INTERVENTION

Formations courtes

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par OFAS Formation pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de notre association implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente (CGV), qui ne peut se prévaloir d'une quelconque réserve ou autres conditions (notamment ses éventuelles conditions générales d'achat)

OFAS Formation se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment, sans préavis ; le fait, pour OFAS Formation, de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une des clauses des présentes CGV ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement des dites clauses.

Le client reconnaît, préalablement qu'il a bénéficié d'informations et de conseils suffisants de la part d'OFAS Formation, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'action de formation à ses besoins.

Le client déclare avoir pris connaissance des prérequis de la formation et atteste que le ou les bénéficiaires inscrits répondent parfaitement aux exigences d'entrée en formation.

Mise en place formation

Nos devis sont rédigés sur demande du client et valables 3 mois à compter de son émission, sauf stipulations contraires dans le cadre dudit document. La validation de la proposition est à retourner dûment signée et portant le cachet de l'entreprise pour les professionnels ; et implique l'acceptation sans réserve de celle-ci ainsi que la connaissance et l'acceptation des présentes

Pour chaque inscription une action de formation, le client reçoit une convention de formation établie en deux exemplaires, dont il s'engage à retourner à OFAS Formation un exemplaire signé et portant le cachet de l'entreprise

Si le client est une personne ayant entrepris ladite action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions de l'article L.6353-3 du Code du travail.

Le suivi de l'exécution de la formation se fera à l'aide de feuilles d'émargement signées par les bénéficiaires et le formateur. Un certificat de réalisation sera adressée au(x) bénéficiaire(s) en fin de formation directement ou par le biais de son employeur.

Tarification et modalités de paiement

OFAS Formation est une association exonérée des impôts commerciaux, de ce fait, les prix des formations sont indiqués en euros net de taxe. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant.

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation

A défaut de paiement dans les délais, une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal pourra être appliquée conformément à la loi, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.



Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme financeur, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où OFAS

Formation ne reçoit pas la prise en charge de l'organisme financeur au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Annulation et absence par le client

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse ofasformation@gmail.com. En cas d'annulation dans les 10 jours calendaires avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 25% du coût total initial de la formation. Cette somme ne peut pas faire l'objet d'une demande de remboursement, ou de prise en charge de l'organisme financeur.

Concernant l'absence constatées le premier jour de l'action de formation, OFAS Formation se réserve le droit de retenir le prix total de la prestation. Par ailleurs, tout stage commencé est dû en entier.

Annulation par OFAS Formation

En cas d'inexécution de ses obligations, OFAS Formation se donne la possibilité, en cas d'insuffisance de participants notamment, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours calendaires avant le début de premier jour de l'action de formation.

OFAS Formation en informe le client. Aucune indemnité ne sera versée au client en raison d'une annulation du fait d'OFAS Formation.

Remplacement

OFAS Formation, offre la possibilité au client de remplacer un participant empêché, par un autre participant, sous réserve d'avoir informé OFAS Formation préalablement.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à OFAS Formation sont utiles pour le traitement de l'inscription. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre OFAS Formation et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée.

Conformément à l'article L. 616-1 du code de la consommation ; en cas de litige avec notre service, vous pouvez saisir un médiateur de la consommation de l'association nationale des médiateurs dont nous sommes adhérents, en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante www.anm-conso.com.

À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de LA ROCHELLE (dép. 17), qui sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.





CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'INTERVENTION

Formations longues

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par OFAS Formation pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de notre association implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente (CGV), qui ne peut se prévaloir d'une quelconque réserve ou autres conditions (notamment ses éventuelles conditions générales d'achat)

OFAS Formation se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment, sans préavis ; le fait, pour OFAS Formation, de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une des clauses des présentes CGV ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement des dites clauses.

Le client reconnaît, préalablement qu'il a bénéficié d'informations et de conseils suffisants de la part d'OFAS Formation, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'action de formation à ses besoins.

Le client déclare avoir pris connaissance des prérequis de la formation et atteste que le ou les bénéficiaires inscrits répondent parfaitement aux exigences d'entrée en formation.

Mise en place formation

Nos devis sont rédigés sur demande du client et valable 3 mois à compter de son émission, sauf stipulations contraires dans le cadre dudit document. La validation de la proposition est à retourner dûment signée et portant le cachet de l'entreprise pour les professionnels ; et implique l'acceptation sans réserve de celle-ci ainsi que la connaissance et l'acceptation des présentes

Pour chaque inscription à une action de formation, le client reçoit une convention de formation établie en deux exemplaires, dont il s'engage à retourner à OFAS Formation un exemplaire signé et portant le cachet de l'entreprise

Si le client est une personne ayant entrepris ladite action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions de l'article L.6353-3 du Code du travail.

Le suivi de l'exécution de la formation se fera à l'aide de feuilles d'émergence signées par les bénéficiaires et le formateur. Un certificat de réalisation sera adressée au(x) bénéficiaire(s) en fin de formation ou par le biais de son employeur.

Tarification et modalités de paiement

OFAS Formation est une association exonérée des impôts commerciaux, de ce fait, les prix des formations sont indiqués en euros net de taxe. Le paiement est à effectuer selon accord établi lors de la rédaction de la convention entre le demandeur et OFAS Formation (paiement mensuel, au 31/12 ou fin de formation, en plusieurs fois sans frais, ...). Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque à réception de la facture.

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation

A défaut de paiement dans les délais, une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal pourra être appliquée conformément à la loi, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme financeur, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où OFAS Formation ne reçoit pas la prise en charge de l'organisme financeur au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Annulation et absence par le client

Annulations

Les annulations adressées par courrier postal (cachet de la poste faisant foi) ou mail à ofasformation@gmail.com, reçues moins de 30 jours calendaires avant la date de début de la prestation, entraîneront le versement par le client d'une somme forfaitaire égale à 30% du prix total de la prestation.

Abandons

Les abandons confirmés par courrier postal (cachet de la poste faisant foi) ou mail à ofasformation@gmail.com, survenant au cours de l'action de formation, entraîneront le versement par le client d'une somme forfaitaire égale au solde du cout pédagogique (soit le cout pédagogique de la formation diminué des sommes déjà versées).

Absences

Les absences en formation doivent être exceptionnelles et nécessiteront un justificatif écrit de la part du client.

Les absences (hors maladie) entraîneront de plein droit la facturation au client par le prestataire de frais d'absence aux mêmes conditions (nombre d'heures et coût horaire) que si le bénéficiaire avait suivi la formation. Les absences justifiées par un arrêt de travail (copie à produire dans les 48 heures au prestataire) feront quant à elles l'objet d'une facturation de frais d'absence à hauteur de 50% du cout pédagogique habituel. Ces facturations ne pourront faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'organisme financeur du client.

Annulation par OFAS Formation

OFAS Formation se donne la possibilité, en cas d'effectif insuffisant, d'annuler la prestation à tout moment jusqu'à 48 heures avant le jour de début de ladite prestation. OFAS Formation en informe le client. Aucune indemnité n'est versée au client en raison d'une annulation du fait d'OFAS Formation.

Validation des Acquis de l'Expérience d'Assistant(e) De Vie aux Familles – VAE ADVF

La formation permet au bénéficiaire d'accéder à la certification ADVF, enregistrée au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP) par Arrêté du 17 mars 2016 publié au Journal Officiel le 24 mars 2016.

Les compétences ou capacités des bénéficiaires seront donc évaluées selon le dernier référentiel de la certification, à savoir : d'une mise en situation professionnelle, complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) ; du dossier professionnel (DP) ; d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre visé.

Les candidats ayant réussi ces épreuves, se verront remettre la certification d'ADVF de niveau 3 (CAP-BEP).

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les contenus et documents pédagogiques remis dans le cadre de l'action de formation, sont compris dans le prix de la formation. OFAS Formation et/ou ses prestataires sont seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble de ces contenus et documents pédagogiques. Ni le client, ni le bénéficiaire formé n'acquiert le droit de reproduire, de communiquer, de traduire, de modifier, de diffuser et de distribuer ces éléments, directement ou indirectement, et ce quel que soit le support.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à OFAS Formation sont utiles pour le traitement de l'inscription. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre OFAS Formation et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée.

Conformément à l'article L. 616-1 du code de la consommation ; en cas de litige avec notre service, vous pouvez saisir un médiateur de la consommation de l'association nationale des médiateurs dont nous sommes adhérents, en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante www.anm-conso.com.

À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de LA ROCHELLE (départ. 17), qui sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.



N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins, nous saurons vous aider à définir votre projet et vous proposer une solution adaptée



Nous contacter :

05 46 07 24 61

07 56 41 54 01

ofasformation@gmail.com

Qualiopi
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

<http://ofas-formation.fr/>

